



VIDE- GRENIERS PLACE WILSON LE SAMEDI 26 septembre 2026

REGLEMENT INTERIEUR à conserver

ART. 1. Le « vide-greniers » est organisé par le **collectif TELETHONKIN**

ART. 2. **Sont acceptés tous les objets, jouets et vêtements d'occasion. Les produits manufacturés neufs sont prohibés.**

ART. 3. Il se déroulera le **samedi 26 septembre 2026** sur la place Wilson à Villeurbanne. L'accès est gratuit pour les visiteurs.

ART. 4. Les exposants pourront s'installer **à partir de 7 h 00 : ne vous installez pas à l'avance. Présentez-vous impérativement à l'accueil.** Un placier vous guidera vers l'emplacement qui vous est attribué.

Si vous avez réservé un linéaire de 6 m au moins, vous pourrez stationner votre véhicule à côté de votre stand. Toutefois pour les petits métrages (<6m). Vous pourrez décharger à proximité mais **vous ne pourrez pas laisser votre véhicule.**

Tout stand non occupé à 8 h 30 sera attribué à un autre exposant, sans possibilité de réclamation.

ART. 5. Seuls les particuliers, non-inscrits au registre du commerce, sont autorisés à participer. Les produits proposés à la vente doivent être propriété de l'exposant et non achetés dans le but de revente.

NOTA : La loi autorise les particuliers à participer aux ventes au déballage dans la limite de deux fois par année civile.

ART. 6. **L'attestation** d'inscription ci-dessous doit impérativement nous être retournée complétée et signée avec obligatoirement :

- Une **photocopie de votre carte d'identité** ou passeport,
- Votre règlement par chèque libellé au nom du **AFM Téléthon** ainsi qu'un chèque de caution de 20 € (article 8).
- Une **enveloppe timbrée** avec votre adresse pour le retour (sans enveloppe vous n'aurez pas de confirmation).

ART. 7. Les emplacements seront attribués dans l'ordre d'arrivée des bulletins d'inscription complets.

ART. 8. Les exposants **devront remporter avec eux les invendus et déchets** de toutes sortes, de manière à laisser, lors de leur départ, leur emplacement propre. Afin de garantir cette condition, un **chèque de caution d'un montant de 20 euros** sera joint au bulletin d'inscription. Celui-ci leur sera rendu par les organisateurs après vérification de la propreté des lieux de vente.

ART. 9. En cas d'absence ou de force majeure entraînant la suppression de la manifestation, les fonds versés (hors caution) ne seront pas rendus. Les exposants ne pourront pas exercer un recours à quel titre que ce soit contre les organisateurs.

ART. 10. Les objets et vêtements exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire à leurs risques et périls. Tous les exposants feront leur affaire des assurances à souscrire pour leur couverture.

ART. 11. Les organisateurs :

- Ne pourront être tenus pour responsables de la perte, casse, vol ou autres détériorations.
- Déclinent toute responsabilité en cas d'accidents de personnes occasionnés par les objets exposés.
- Déclinent toute responsabilité en cas de litige d'un exposant avec les services fiscaux, douaniers ou autres envers leurs clients.

ART. 12. Le retour du bulletin d'inscription signé entraîne l'acceptation du présent règlement intérieur.

NB : joindre tous les documents signalés en caractères gras italique.



Vide-greniers du samedi 26 septembre 2026

Bulletin d'inscription à remplir et à retourner à :

Mme TERNON Solange, 33 place Grandclément 69100 Villeurbanne – Tél 04 72 35 14 53 après 18h



NOM..... Prénom :

Adresse :

Tél : Courriel : @

Désire réserver un emplacement de (min 2m et 6 m pour un véhicule) mètres x 5 € =Euros

Pour valider l'inscription Joindre **obligatoirement** un chèque à **l'ordre du AFM Téléthon** du montant de la réservation + un chèque de 20 € pour la caution remboursable (voir art 8) et une enveloppe timbrée avec votre adresse pour le retour.

ATTENTION : le dossier doit comprendre tous les documents indiqués dans le règlement intérieur pour être pris en considération.

RAPPEL : Pas de possibilité de stationner à côté du stand sauf réservation d'au moins 6 m.

Date et signature